



En Direct de l'Éducation Permanente

Février 2014

Edito : Faisons entendre notre voix !

Chers membres,

L'heure des mémorandums a sonné. Grâce au projet « Ébullitions citoyennes » et aux tables rondes organisées en 2013, nous avons pu collecter vos préoccupations. Celles-ci figureront dans un document qui présentera le secteur de l'Éducation Permanente, avec ses enjeux mais aussi ses revendications. De part nos engagements et mandats dans différents lieux de concertation, nous avons pu collationner ce qui pose problème ou question au jour d'aujourd'hui.

Nous vous présentons les titres qui seront développés dans la publication prochainement finalisée. Nous tenons compte d'un ensemble de thèmes qui mettent en évidence tant les préoccupations financières des associations que les questions liées aux visions politiques

que nous souhaitons relayer. Voici les chapitres qui figureront dans notre brochure :

- Présentation du secteur de l'Éducation Permanente avec mise en évidence de son importance dans la société civile
- Décret EP et modifications apportées à l'Arrêté d'application de 2003
- Application du Décret à 100%
- Financement du coût de l'ancienneté
- Financement à 100% des barèmes de référence
- Couverture du différentiel de certains postes subsidiés
- Indexation de la subvention
- Décret Emploi et cadastre
- Simplification administrative

- Charte associative
- Sixième réforme de l'Etat
- Notre vision de l'avenir du secteur de l'Éducation Permanente.

Afin de ne pas faire tomber dans les oubliettes un tel document, nous projetons de créer, avant les élections, une animation spécifique autour de sa présentation et sa distribution. Nous mettrons en œuvre la créativité qui existe dans notre secteur afin de porter nos interpellations à qui de droit.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du projet mais sachez aussi que nous comptons également agir et réagir après les élections, lors de la composition du nouveau gouvernement !

La FESEFA est ouverte de 9h à 17h

Tel : 02/502.46.73

Fax : 02/502.64.7

secretariat@fesefa.be

www.fesefa.be

Boulevard E. Jacqmain, 4, bte 4
1000 Bruxelles

N° d'entreprise 445120924

Président : Pierre Georis

Notre équipe :

Carmen Castellano,

Directrice

direction@fesefa.be

Farah Ismaïli,

Secrétaire de Direction

secretariat@fesefa.be

Mouli Massamba-Ndwengi,

Conseillère en Éducation permanente, juriste

conseillere.ep@fesefa.be

Maryse Dumeunier,

Secrétaire comptable

comptabilite@fesefa.be

Noémie Broder

Chargée de communication

communication@fesefa.be

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

QUOI DE NEUF ?

Projet de modification de l'Arrêté EP du 28 avril 2004

Depuis quelques mois, des discussions ont eu lieu, au Cabinet de la Ministre Fadila Laanan et au Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente (CSEP), autour des modifications envisagées dans l'Arrêté Education Permanente du 28 avril 2004.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition de la Ministre Fadila Laanan, a approuvé, en janvier et en première lecture, le projet d'Arrêté.

Ces changements visent avant tout à renforcer certains critères qualitatifs et diminuer la charge des

critères quantitatifs (par exemple le nombre de campagne annuelle à mener).

Un des buts annoncés est également d'apporter plus de transparence aux procédures et critères appliqués dans le cadre des reconnaissances et des subventions.

Ces modifications ne devraient pas impacter le Décret du 17 juillet 2003 même si, d'après nos informations, le fait de changer certaines modalités de reconnaissance dans un axe, modifie quelque peu la philosophie du Décret (par exemple en terme de territorialité).

Nous espérons que ces modifications apporteront effectivement plus de cohérence dans l'application

du Décret. La procédure veut que ce texte passe maintenant au Conseil d'Etat pour ensuite être adopté par le Gouvernement.

Dès que nous serons en possession du texte définitif, nous reviendrons vers vous pour analyser les changements qui vous concernent.

A LIRE SUR LE SITE DU SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

PRIX 2014 DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE attribué par le
Parlement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.
Plus d'infos ? [Cliquez ici!](#)

BON A SAVOIR

Décret emploi : comment rentrer les justificatifs des subventions 2013 ?

Après consultation de l'Administration de l'Éducation Permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pouvons vous annoncer que le dossier justificatif 2013 (emplois) pourra se faire à nouveau sur base du tableau Excel communiqué par le service (même méthode que les années précédentes).

D'après nos informations, vous devriez recevoir rapidement un courrier de l'administration qui va dans ce sens.

Chiffres Décret Emploi selon le Budget 2014

Attention, ces données chiffrées intègrent une indexation de 1,2 %.

Soyez prudents dans l'élaboration de vos budgets car comme vous le savez, il n'est pas impossible qu'en cours d'année, le Gouvernement décide de ne pas indexer ces montants lors de l'ajustement budgétaire (cf. ce qui s'est passé en 2013).

| Taux index 2014 = 1,2 % | | |
|-------------------------------------|-------------|--------------------|
| | 2013 | 2014 |
| Valeur du point | 3.137,76 € | 3.175,42 € |
| Forfait secrétariat social | 179,82 € | 181,98 € |
| Points subv. Suppl. - Nombre | | 1,3978 |
| Subv. Perm. - 14,75 pts | | 46.837,45 € |
| Subv. Perm. EP - 18 pts | | 57.157,56 € |
| Subv. FBIE - 1 pt | | 3.175,42 € |
| Subv. Suppl. emploi - 1,3978 pts | | 4.438,60 € |
| Forfait Secr. Social | | 181,98 € |

Évaluation du Décret Emploi :

votre participation compte !

Comme vous le savez, l'évaluation du Décret Emploi est en cours. Cette enquête permettra d'intégrer vos avis et remarques à l'évaluation du Décret sur l'Emploi socioculturel de 2008 en vue de son amélioration.

COMASE, la société qui s'est vu confier par la Fédération Wallonie Bruxelles ce travail d'évaluation, a rendu un rapport intermédiaire consistant en une analyse des données chiffrées du secteur socioculturel.

Cette étape quantitative est suivie d'une enquête qualitative qui est en cours. Elle consiste en l'envoi, à chaque association du secteur, d'un questionnaire en ligne.

Ce questionnaire, établi sur base de consultations menées auprès d'un certain nombre d'acteurs sociaux dont la CESSOC, aura donc pour objectif de mettre en évidence des réalités de terrain dont il sera tenu compte lors de la révision du décret.

Aussi, les associations du secteur auront tout à gagner à participer à cette enquête, même si celle-ci n'a pas force contraignante. Soyez donc attentifs à un prochain courriel provenant de la société COMASE !

En principe, le rapport final est attendu en mars 2014 mais il y a fort à parier que les délais soient prolongés.

Cadastre de l'Emploi non marchand en Communauté française

Récolte des données 2013

Chaque année la Direction de l'Emploi non marchand invite les employeurs à encoder les données relatives aux prestations de leurs travailleurs, dans le cadre du système SICE (« Système d'information du cadastre de l'Emploi »).

La collecte des données 2013, débutera la première semaine de mars 2014.

Afin de vous préparer au mieux, des séances d'information ont été organisées tout au long de ce mois de février. Les données récoltées porteront sur des variables limitées mais sur l'ensemble des prestations de l'année.

À terme, ce dispositif permettra de tirer des conclusions statistiques et de justifier l'octroi de subventions des opérateurs subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour plus d'informations, [cliquez sur ce lien](#).